

Service Agronomie

Conseil collectif réalisé pour le département de l'Allier à partir des observations du bulletin de santé du végétal N° 29

A RETENIR :

Colza :

- Larves de tenthrèdes signalées hors réseau.
- Grosses altises toujours signalées.
- Petites altises : faible activité.
- Charançon du bourgeon terminal : aucune capture dans l'Allier.

COLZA

STADES :

De 1 feuille (BBCH 11) à 8 feuilles (BBCH 18) dont 66% entre 6 et 8 feuilles.

LIMACES :

Non signalées dans le réseau cette semaine.

Fin du risque pour les parcelles ayant dépassé 4 feuilles.

TENTHREDES

Ces fausses chenilles noires (vert clair quand elles sont jeunes) dévorent les feuilles du colza.



Adultes



Larves

Non signalées dans le réseau, mais **présence dans quelques parcelles hors réseau.**

Rappel : la présence d'adultes dans les cuvettes jaunes n'est pas un indicateur pertinent du risque encouru mais elle doit vous inciter à vérifier la présence de larves sur la végétation.

Maintenir la surveillance jusqu'au stade 6 feuilles des colzas.

Rappel du seuil d'intervention :

Intervenir si les larves prélèvent **plus du quart de la surface foliaire**. Les plus graves attaques arrivent souvent en fin de stade larvaire quand les fausses chenilles sont devenues noires.

PETITES ALTISES

Un seul signalement cette semaine, seules les parcelles n'ayant pas atteint 4 feuilles sont encore en période de risque.

Visitez vos parcelles 2 à 3 fois par semaine.



Petite altise

Rappel du seuil d'intervention :

Le seuil de nuisibilité est fixé à 8 pieds sur 10 portant des morsures sans que la dépréciation dépasse le quart de la surface végétative, jusqu'au stade 3 feuilles.

Le seuil d'intervention sur les parcelles n'ayant pas encore atteint 4 feuilles est abaissé à 3 plantes sur 10 avec morsures de petites et grosses altises cumulées, la vitesse de développement des colzas étant très lente et très hétérogène.

Seules les parcelles n'ayant pas atteint 6 feuilles peuvent nécessiter une intervention contre les larves de tenthrèdes. Dans ce cas et, si les seuils sont atteints, intervenir avec une cyperméthrine comme par exemple :

CYTHRINE MAX à 0.05 litre/ha (cyperméthrine 500 g/l), 2 applications maximum par an.

Ce traitement sera également efficace sur petite altise.

GROSSES ALTISES



Grosse altise :

Présente dans 6 parcelles sur 9 observées avec de 7 à 38 individus piégés.
Maintenir la surveillance jusqu'au stade 4 feuilles.

Stades de sensibilité : de la levée à 3 feuilles (BBCH13) inclus

Rappel du seuil d'intervention :

Le seuil de nuisibilité est fixé à 8 pieds sur 10 portant des morsures sans que la dépréciation dépasse le quart de la surface végétative, jusqu'au stade 3 feuilles.

Le seuil d'intervention sur les parcelles n'ayant pas encore atteint 4 feuilles est abaissé à 3 plantes sur 10 avec morsures de petites et grosses altises cumulées, la vitesse de développement des colzas étant très lente et très hétérogène.

Les premières galeries de larves sont signalées cette semaine.

En cas d'intervention suivre les recommandations de Terres Inovia voir A VOS CULTURES n° 23

CHARANCON DU BOURGEON TERMINAL



Charançon du bourgeon terminal
(Terres Inovia)

Trois parcelles du Puy de Dôme signalent sa présence (avec de 2 à 12 captures),
aucune capture dans l'Allier.

Il n'y a pas de seuil de risque. Il est considéré que seule la présence de l'insecte sur les parcelles est un risque.

Il faut surveiller très attentivement la présence de ce ravageur dans les cuvettes jaunes pour suivre l'évolution du vol. Suivre nos prochains bulletins.

Vous trouverez ci-dessous différents liens pour :

- retrouver l'ensemble des matières actives des produits phytopharmaceutiques
<https://ephy.anses.fr/>
- le bon usage des produits phytopharmaceutiques
https://www.allier.chambagri.fr/fileadmin/documents_ca03/Divers_PDF/Bon_usage_des_prdts_phyto.pdf
- connaître les méthodes alternatives aux produits phytopharmaceutiques
http://www.allier.chambagri.fr/fileadmin/documents_ca03/Guide_methodes_alternatives.pdf
- et pour toute autre information
[Site de la Chambre d'Agriculture de l'Allier](#)

La Chambre d'Agriculture de l'Allier est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. Rédaction : Mickaël Bimbard et Luc Fournier

*Chambre d'Agriculture de l'Allier - 60 Cours Jean Jaurès – BP 1727 -03017 Moulins cedex
Tél : 04 70 48 42 42 – Fax 04 70 46 30 69 - cda.03@allier.chambagri.fr*

